

## RÉUNION du 20 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur Jean-Claude BADAIRE		
Madame Michelle PRUNEAU		
Madame Mauricette ODRY		
	Mme Catherine SIMONNEAU	M. Jean-Claude BADAIRE
Madame Anne-Laure THOMAS		
Madame Murielle VILLATTE		
Monsieur Jean-Pierre BEDU		
Monsieur Claude BORNE		
Monsieur Marc DEFOSSE		
Monsieur Damien DIOT		
Monsieur Claude MONTAIGU		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
14 octobre 2014	14 octobre 2014	Monsieur Claude BORNE

Approbation du Compte rendu du Conseil du 18 septembre 2014.

### **ETUDE DE DEVIS :**

#### ○ **2M Aménagements :**

Suite au passage de la société EIFFAGE, relatif au fonctionnement de la sirène, la société 2M Aménagements a envoyé un devis. Les travaux décrits dans ce devis, permettront la mise en sécurité électrique du branchement de la sirène. Le montant du devis s'élève à 361,02 € TTC. Le conseil retient à l'unanimité de ses membres présents, ce devis, et charge Monsieur le Maire de valider cette opération.

#### ○ **ISI ELEC :**

La société ISI ELEC a été établi un contrat de location sur 3 ans, comprenant la pose, la dépose et l'entretien de décorations pour la Mairie et un sapin. Le devis s'élève à 1 572,00€HT par an.

Le Conseil entend ses explications, et retient le devis de locations des éléments, avec montage et démontage sur 3 ans. Il charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette opération.

### **DEMANDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION :**

Madame Nathalie Daubigny, demande qu'un panneau de signalisation soit installé à l'entrée et à la sortie de Saint Florent afin de localiser son gîte situé à « Plaisance ». Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte cet achat.

### **DELEGATION D'ACCEPTATION DE DONS ET LEGS :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, donne délégation « d'acceptation de dons et lègues » à Monsieur le Maire, et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires à ces opérations.

## VOTE des TARIFS 2015 :

- TARIFS EAU – ASSAINISSEMENT 2015 :

A l'unanimité de ses membres présents le Conseil Municipal décide les tarifs suivants :

<b>EAU</b>	
Détail	Prix
Consommation entre 0 et 120 m <sup>3</sup>	0,82 € /m <sup>3</sup>
Consommation entre 120 et 300 m <sup>3</sup>	0,73 € /m <sup>3</sup>
Consommation Supérieure à 300m <sup>3</sup>	0,69 € /m <sup>3</sup>
Prime Fixe	43,00 €
Redevance Pollution (Agence de l'eau) *	€ /m <sup>3</sup>

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Détail	Prix
Par m <sup>3</sup> consommé	0,65 € /m <sup>3</sup>
Prime Fixe	43,00 €
Redevance Modernisation (Agence de l'eau) *	€ /m <sup>3</sup>

Redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dont les montants ne sont pas connus à ce jour.

- LOCATION ESPACE SOLOGNE :

**Pas de changement pour l'année 2015. Pour mémoire, rappel des prix :**

<b>LOCATION ESPACE SOLOGNE</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>PERSONNES de la Commune</b>	<b>PERSONNES Hors Commune</b>
24 h 00 (1)	170,00 €	200,00 €
Week-end	240,00 €	300,00 €
Vin d'honneur	50 % tarif (1)	50 % tarif (1)
Associations de la Commune	30,00 €(Nettoyage)	
Caution	150,00 €	150,00 €

## INDEMNITÉ de CONSEIL de Monsieur le TRÉSORIER de SULLY SUR LOIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 03 octobre 2014 émanant de Monsieur Michel MOREAU, Comptable du Trésor de Sully sur Loire, chargé des fonctions de Receveur de la commune. En effet en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant de cette indemnité qui s'élève à 370,91 € et à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour le versement de cette indemnité à Monsieur Gérard MOREAU.

## ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SEIN DE L'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) :

Suite à la lecture du courrier du Conseil Général du Loiret en date du 07 octobre 2014. Le conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte l'adhésion des différents Départements et Communes citées dans ledit courrier.

## **INDEMNISATION DES TRAVAUX AU FLORENTIN :**

Dans sa séance du 18 septembre 2014, Le Conseil avait chargé Monsieur le Maire de se renseigner auprès du trésorier de Sully sur Loire, afin de connaître les possibilités de remboursement des travaux relatifs à l'installation de la prise d'air dans la cuisine réaliser et payer par le gérant du commerce. Le Conseil entend ses explications, et décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 750,00 € représentant le montant des travaux. Cette somme sera imputée sur le Budget Communal 2014, au compte 6554 (organismes de regroupement).

## **POLITIQUE DE LA VILLE, TRANSFERT DE COMPETENCE DE COMMUNES DU SULLIAS :**

M. le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Sullias a pris la compétence Politique de la Ville lors de son Conseil communautaire du 9 septembre 2014, et qu'il est nécessaire que la Commune délibère à son tour pour approuver ce transfert.

M. le Maire donne lecture de la délibération communautaire n° 85.

Il explique que l'objectif de la Politique de la Ville est de valoriser certains quartiers et de favoriser l'intégration sociale des populations sur le territoire. Cette politique nécessite le soutien de différents acteurs pour agir sur le développement social et culturel, la revitalisation économique, l'emploi, l'éducation et la formation, la rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, la citoyenneté, la santé, etc...

M. le Maire précise que cette compétence permettra à la Communauté de Communes du Sullias de pouvoir signer le Contrat de Ville qui sera mis en place pour le quartier du Hameau à Sully-sur-Loire, inscrit dans le nouveau cadre de la Politique de la Ville.

Ainsi dans le cadre de la Politique de la Ville, la Communauté de Communes du Sullias pourra outre obtenir une subvention de 30 à 40 € par habitant du quartier du Hameau sur 6 ans, mais aussi prétendre à un large éventail de subventions destinées au financement des équipements utilisés par les habitants du quartier et à celui des associations satellites.

De plus dans le cadre de la Politique de la Ville, un Projet de Territoire sera établi afin de fédérer toutes les Communes membres pour la réalisation d'un programme d'actions commun.

A partir de ce Projet de Territoire, la Communauté de Communes du Sullias après avoir pris l'attache de chaque Commune, proposera avant le 31 mars 2015, un schéma de mutualisation.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L5214-16 et L5211-17 du CGCT concernant respectivement l'exercice et le transfert des compétences,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Sullias,

Le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

**DÉLÈGUE** la compétence Politique de la Ville à la Communauté de Communes du Sullias à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**APPROUVE** en conséquence l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Sullias à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

(Copie de la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes du Sullias).

### **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE LA CENTRALE D'ACHAT**

#### **APPROLYS :**

Afin de représenter la Commune de Saint Florent le Jeune auprès de la centrale d'achat APPROLYS, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents désigne :

**déleguée titulaire** : Madame Anne-Laure THOMAS,

**déleguée suppléant** : Madame Mauricette ODRY.

### **CONVENTION DE LA REDEVANCE SPECIALE 2015 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention relative à l'élimination des déchets non ménagers de la Mairie. Le tarif au litre de déchet est fixé à 0,048 Euros pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014, au 31 octobre 2015. Ce tarif comprend la collecte des déchets ainsi que le traitement par incinération à l'unité de valorisation de Gien-Arrabloy.

Le Conseil entend ces explications, et à l'unanimité de ses membres présents charge Monsieur le Maire de signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

BADAIRE Jean-Claude Maire	THOMAS Anne-Laure Conseillère	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe	DIOT Damien Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère Pouvoir à M. Badaire	VILLATTE Murielle Conseillère
ODRY Mauricette 2ième Adjointe	DEFOSSE Marc Conseillère	BEDU Jean-Pierre Conseiller	